



FFR

**CAHIER DES CHARGES
FINALES NATIONALES
DE BEACH RUGBY 2023**





SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE	3
1.1 Le Beach Rugby	3
1.2 Les finales nationales de Beach Rugby	3
1.3 Le week-end d'événement	4
2 LES ACTEURS	4
2.1 La Fédération Française de Rugby	4
2.2 La Ligue Régionale de Rugby	5
2.3 La Ville et l'office de tourisme	5
3 LE CAHIER DES CHARGES TECHNIQUE ET PRISES EN CHARGES FINANCIERES	6
4 COMMUNICATION ET MARKETING	7
Annexe : Fiche de candidature	8



1. Présentation Générale

Dans le cadre de l'organisation des Finales Nationales de Beach Rugby, la Fédération Française de Rugby recherche un site pour accueillir la manifestation (éditions 2023 et 2024 en option).

Vous trouverez dans ce cahier des charges, l'ensemble des informations relatives à l'événement ainsi que les critères techniques. Un formulaire de candidature est disponible en fin de document.

1.1 Le Beach Rugby

Le Beach Rugby est une pratique sur sable où 10 joueurs s'opposent à 5 contre 5 sur un terrain réduit (35m x 40m) sans plaquage ni mêlée.

Ludique et accessible à tous, le Beach Rugby présente un fort potentiel en termes de nouveaux licenciés, il permet de découvrir et s'initier à la pratique, tout en partageant des moments festifs autour du sport.

L'objectif du Beach Rugby est de marquer le plus grand nombre d'essais en aplatissant le ballon dans l'en-but adverse, pour remporter la rencontre.

Pour arrêter la progression de l'adversaire, le joueur posera les deux mains simultanément sur la partie habillée du porteur du ballon (tee-shirt et short).

Les règles du jeu sont disponibles sur la page Beach Rugby du site FFR.FR ou en [cliquant-ici](#).

1.2 Les finales nationales de Beach Rugby

Réservées aux licenciés FFR, les finales nationales de Beach Rugby proposent deux catégories officielles :

- Open Masculin (+14 ans)
- Open Féminin (+15 ans)

Ces finales ont pour but de délivrer les titres de champions de France masculin et féminin. Pour cet événement, 16 équipes masculines et 16 équipes féminines, au préalablement qualifiées lors de tournois organisés par les ligues régionales, seront présentes sur la manifestation. Chaque délégation sera composée de 10 personnes au maximum.

Les rencontres se déroulent sur une journée, le samedi, phases de poules et phases finales comprises.



1.3 Le week-end d'événement

Pour l'édition 2023, le week-end du **samedi 12 août et dimanche 13 août** a été retenu par la FFR.

Pendant deux jours, l'objectif est de promouvoir la pratique d'un rugby accessible à tous, ludique et convivial.

Ainsi, en parallèle de ces finales nationales (samedi) mais également sur la journée du dimanche, la FFR organise des ateliers de découverte de l'activité, destinés au plus grand nombre.

Des animations sportives telle que le « défi des familles », des structures gonflables et jeux en bois, sont installés pour attirer le grand public (locaux et touristes) et contribuer à l'esprit festif de l'événement.



2. Les acteurs

2.1 La Fédération Française de Rugby

La Fédération Française de Rugby est l'organisateur de l'événement. Pour contribuer à la réussite des finales nationales, la collaboration de l'ensemble des acteurs locaux est nécessaire. La gestion sportive (suivi des qualifications, organisation sportive et déroulement des rencontres) est également pilotée par la FFR, en lien avec ses organes déconcentrés pour la qualification des équipes.

2.2 La Ligue régionale de rugby

La ligue régionale est le dépositaire de la candidature, en lien étroit avec les acteurs rugby locaux (comité départemental et club). La Ligue Régionale accompagnera la FFR dans l'organisation de l'événement sous plusieurs aspects :

- Convocation de 8 arbitres officiels sur la journée des finales nationales de Beach Rugby.
- Mise à disposition des conseillers techniques ou éducateurs pour l'initiation du grand public à la pratique pendant le week-end d'événement
- Organisation d'un tournoi « jeunes » de Beach Rugby, pendant le week-end
- Participation à la promotion de l'événement (relai des communications réseaux, presse, affichage...)
- Mise à disposition de matériel pédagogique pour les initiations à l'activité (via club local).



2.3 La ville et l'office de tourisme

La ville et l'office de tourisme sont des acteurs indispensables dans la mise en place de l'événement. Ils accompagnent les organes de la FFR dans l'accueil et la logistique autour de l'évènement :

- Autorisation de manifestation sportive sur la voie publique (plage) sur les dates imposées par la FFR – **12 et 13 août 2023**
- Arrêtés préfectoraux autour du site de l'événement
- Accompagnement logistique pour l'installation et l'aplanissement de la plage
- Mise en relation avec des prestataires locaux (hébergements, restauration...).

3. Le cahier des charges technique et prises en charges financières

Les éléments inscrits ci-dessous, sont attendus pour l'organisation des Finales Nationales de Beach Rugby 2023 :

La Fédération Française de Rugby apporte et prend en charge financièrement :

- Les terrains de jeu (structures gonflables)
- Les frais liés à l'organisation d'un espace village/animation (stands, camion-podium) – la FFR sollicitera un prestataire
- La gestion de l'inscription des participants aux finales nationales (gestion des inscriptions avec les ligues régionales) – 16 équipes masculines et 16 équipes féminines, soit 320 joueurs au maximum
- Les indemnités kilométriques pour les équipes présentes aux finales nationales
- Le défraiement des arbitres
- Les ballons officiels pour la compétition
- Les dotations pour les équipes officielles
- Les dotations pour les membres de l'organisation
- La restauration des équipes officielles (repas du samedi midi)
- La restauration et l'hébergement des membres de l'organisation
- Le gardiennage du site et des différentes structures
- La protection civile et un médecin
- La création graphique de l'événement et les supports de communication (flyers, affiches)
- La présence d'un speaker sur le week-end d'événement.

La Ville et l'office de tourisme apportent :

- La mise à disposition du site retenu du **jeudi 10 août au dimanche 13 août 2023**
- Les autorisations d'installation d'infrastructure(s) sur le site retenu et sur certaines zones à proximité
- L'autorisation de mettre en place une animation musicale sur site à partir du samedi 12 août, au dimanche 13 août
- La mise à disposition d'un engin type chargeur 4x4 pour mise en place des structures
- L'arrivée électrique à proximité immédiate des terrains (plage)
- L'arrivée électrique pour le village d'animation et certaines structures
- La mise à disposition de barrières de sécurité, tables et chaises
- L'accès à un espace sanitaire
- La mise à disposition de points de collectes et déchets sur site avec rotation d'enlèvement
- L'accès à une zone d'eau potable
- Le nettoyage et aplanissement de la plage avant la mise en place des structures
- La mise à disposition de véhicules/matériels pour déchargement et mise en place des structures
- L'alimentation en eau + tuyau pour arrosage des terrains (si sable brûlant)



- La mise à disposition d'espace d'affichage et de communication auprès des vacanciers et locaux, ainsi que tous les moyens pour annoncer l'événement
- La mise à disposition d'une tribune devant les terrains
- L'identification d'un espace de stockage/livraison du matériel FFR
- Une proposition d'offre d'hébergements à moins de 20min en voiture du site retenu (pris en charge par la FFR)
- Des propositions d'offres de restauration pour les membres de l'organisation et les équipes participantes
- La mise en place d'une campagne de communication en ville (affiches, flyers) et dématérialisée (site internet, réseaux sociaux) – supports fournis par la FFR.

La ligue régionale de rugby, le comité départemental et club local apportent :

- Une/des solution(s) d'hébergement des équipes sur les installations du club (tentes) ou autre espace de camping autorisé (le gardiennage et nettoyage sont pris en charge par la FFR)
- Du matériel pédagogique (boudins, piquets, plots, cerceaux, haies, échelle de rythme, gonfleur à ballons...)
- La désignation des arbitres (prise en charge FFR)
- La mise à disposition de ressources humaines pour l'encadrement des activités grand public (techniciens, éducateurs)
- La mise à disposition de ressources humaines pour l'accueil des équipes, informations et inscription aux animations (bénévoles).

4. Communication et Marketing

4.1 Communication

Les parties prenantes s'engagent à faire la promotion de l'événement auprès des collectivités, commerçants, locaux et touristes et de relayer les informations sur les supports fournis par la FFR (supports flyer et affiches créés par la FFR et fournis à la ville).

La FFR et les acteurs locaux s'organiseront pour réaliser une banque de photos numériques des moments clés de cette manifestation, afin d'en faire la promotion post événement.

4.2 Marketing

Les acteurs locaux s'engageront à respecter les domaines d'exclusivité des partenaires de la FFR, quant à l'implantation de bandeaux/espaces publicitaires sur le site retenu.



Fiche de candidature

Edition 2023 – samedi 12 et dimanche 13 août 2023

Envoi par mail à : flavien.bonne@ffr.fr (date limite 31/01/2023)

Ligue :

Comité Départemental :

Club :

Nom et coordonnées (tél et mail) du responsable de la candidature :

1. Quelle est l'adresse du site proposé pour accueillir l'événement ? Le site devra pouvoir accueillir au minimum, deux terrains gonflables de Beach Rugby (35 m x 40 m par terrain) :
 - Merci de fournir des photos de tous les espaces disponibles pour l'installation des terrains de Beach Rugby (plan à l'échelle)
 - Ajouter au dossier de candidature un plan de la zone maritime et des alentours
2. Merci de fournir en annexe :
 - Un courrier de la municipalité, attestant de la disponibilité et mise à disposition du domaine public (plage) dans le cadre de l'organisation de la manifestation aux dates imposées par la FFR
 - Un courrier officiel des organes FFR (Ligue, CD, clubs) attestant de leur volonté d'accueillir l'événement et d'accompagner la FFR dans son organisation.
3. Combien de bénévoles/éducateurs pensez-vous pouvoir mobiliser chaque jour ?
4. Quelles propositions d'organisation pour la restauration ?
 - Restauration équipes (samedi midi – prise en charge FFR pour 320 participants). La restauration devra être réalisable sous barnum avec des tables et places assises.
 - Restauration des membres de l'organisation (prise en charge par la FFR – environ 20 à 40 personnes par repas sur le week-end)



- Restauration pour le grand public (mise en place d'une buvette, un snack organisés par le club/comité départemental – la FFR ne prélèvera aucune recette).
5. Quelles sont les solutions d'hébergement à proximité du site de la manifestation (à moins de 20 minutes en voiture).
 6. Auriez-vous une proposition de site pour un hébergement en tente à titre gratuit, pour les équipes officielles ? (Prise en charge de l'assurance et du nettoyage des sanitaires par la FFR).
 7. Avez-vous déjà organisé un ou plusieurs événement(s) de Beach Rugby sur le site proposé ? Si oui merci de le(s) décrire sommairement et de fournir des photos le cas échéant.
 8. Avez-vous des propositions d'activation, challenge ou compétition qui pourraient entrer dans le cadre de l'événement et être organisés avec votre soutien (culturel, sportif, sociétal, environnemental...) ?
 9. Pour finir merci d'ajouter tout argument qui pourrait appuyer votre candidature pour l'organisation de ce tournoi (les points forts de votre candidature et du lieu proposé)